



Abus de faiblesse pour une vente à domicile à une personne âgée

Par **aydare**, le **08/04/2011** à **09:51**

Bonjour,

Est-il possible de faire valoir l'abus de faiblesse suite à un démarchage téléphonique et une vente à domicile pour une personne âgée de 84 ans qui venait juste de rentrer chez elle suite à une hospitalisation et une longue période de convalescence (problème physique et neurologique) Le commercial lui a vendu un radiateur électrique 2400 euros. Lorsque j'ai découvert le radiateur livré le délai de rétractation était passé car la personne âgée n'en avait pas parlé. Un médecin pourrait attester de son état de faiblesse. Si c'est possible que faire et comment ? merci par avance pour toute information.

Par **corima**, le **08/04/2011** à **10:32**

C'est un radiateur en or ?

[citation]**Qu'est ce que le démarchage ?**

Le démarchage est une technique qui consiste pour un commerçant à aller solliciter le consommateur chez lui, sur son lieu de travail ou encore dans tout lieu qui n'est pas destiné au commerce, pour lui proposer l'acquisition d'un bien ou d'un service. Le démarchage peut également être réalisé directement par téléphone ou tout autre moyen technique assimilable (SMS, mail...).

Le démarcheur peut se rendre spontanément chez le consommateur ou à la demande de celui-ci. Dans ce cas la visite peut avoir lieu après la réception d'un prospectus, suite à un appel téléphonique ou grâce à d'autres moyens invitant le consommateur à recevoir la visite d'un démarcheur (fax, voie postale, mail...).

Le démarchage désigne également l'hypothèse où le consommateur a été invité à se

[/citation]

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **10:57**

en dehors de cette aspect, apprenez à cette personne à ne pas laisser entrer n'importe qui chez elle, elle a de la chance de s'en tirer à si bon compte.